



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Wissembourg

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Wissembourg, le 03 octobre 2012

REUNION DE QUARTIER

Quartier des Quatre Vents

Compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2012

Contact :

Audrey Impedovo
Responsable des affaires culturelles et de la communication
Mairie de Wissembourg
03 88 54 87 77 - a.impedovo@mairie-wissembourg.fr

Présents : Christian GLIECH, Maire de Wissembourg, Nicole HABERMACHER, Adjointe au Maire, Bertrand IFFRIG, Adjoint au Maire, Bernard BETSCH, Directeur général des services, André REINWALT, Directeur des services techniques, Pascal GEAUGEY, police municipale, Adjudant-chef Sutter.

Nombre de riverains présents : environ 20.

M. le Maire présente les dossiers en cours. Des comptages de véhicules ont été réalisés rue des Quatre Vents et rue Vauban. On constate qu'une grande majorité des véhicules ne dépassent pas de vitesse excessive, mais il subsiste toujours un à deux automobilistes qui franchissent les 70 km/heure sur ces axes. Le tableau des relevés est joint en annexe.

M. le Maire indique par ailleurs que la société Bürstner a engagé une deuxième phase de travaux, pour trouver une réponse aux nuisances sonores constatées par les riverains. Les résultats des nouveaux relevés de bruit seront connus au mois de décembre. Si une non-conformité est avérée, une troisième phase de travaux sera entreprise par l'usine.

Demande des riverains	Réponse
<p>La situation vis-à-vis de Bürstner et des nuisances sonores s'est améliorée. Cependant, il y a toujours des moments dans la journée où le bruit est trop dérangeant. Seuls des contrôles inopinés pourraient garantir la fiabilité des résultats. Une réunion à la sous-préfecture est-elle prévue ?</p> <p>La municipalité doit jouer un rôle de médiateur.</p>	<p>Au niveau de la ville, le maximum a été fait. Une réunion avec les représentants des riverains et le directeur de l'usine a pu être organisée. Des travaux ont été entrepris par l'usine, et de nouvelles mesures de la DREAL et de l'Etat pourront maintenant indiquer si l'usine respecte les normes. Les résultats sont attendus pour le mois de décembre 2012. La sous-préfecture a pris le dossier en main, la ville ne peut pas interférer dans ce processus.</p> <p>Lorsque la DREAL aura rendu son avis, les riverains pourront faire une action en justice si cela ne leur convient pas. A son niveau, la ville ne peut pas aller plus loin.</p>
<p>Il y a des problèmes avec certains jeunes qui squattent et font du bruit. Seul le fait de les prendre en photographie les dissuade de rester.</p>	<p>Il est rappelé que ces incidents doivent être signalés à la gendarmerie, qui interviendra dans la mesure du possible et orientera ses patrouilles en conséquence.</p> <p>Il faut être attentif au fait que photographier des individus sans leur accord est interdit par la loi.</p>
<p>Rue de la Paix, des voitures stationnent sur le trottoir, ce qui gêne la circulation des vélos sur la bande cyclable.</p>	<p>La police municipale est fréquemment présente pour verbaliser les véhicules. Là aussi, il ne faut pas hésiter à appeler la gendarmerie.</p>
<p>Certains ne sont jamais verbalisés.</p>	<p>C'est faux. Il est fait toute confiance à la police municipale.</p>
<p>Au Windhof, il y a un panneau « sauf riverains » mais beaucoup de véhicules empruntent la route.</p>	<p>Le panneau interdit la circulation aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, sauf pour les riverains (livraison, chargement, etc.). Les véhicules légers ne sont pas concernés par cette interdiction. L'interdiction pour les 3,5 tonnes a été mise en place notamment pour les véhicules agricoles.</p>

Demande des riverains	Réponse
<p>Rue des 4 vents, certains véhicules dépassent aisément les 100 km/h.</p>	<p>Il est possible de se référer aux comptages qui ont été fait entre le 04 septembre et le 10 septembre (cf. doc annexe). Le véhicule le plus rapide roulait à 72 km/h. La vitesse ressentie est souvent plus importante que la vitesse réelle.</p> <p>Il est à noter que la gendarmerie dispose d'une brigade motorisée, qui change d'affectation chaque semaine. Des véhicules banalisés avec radars embarqués sont présents régulièrement.</p> <p>Par ailleurs, une vitesse excessive peut être verbalisée même sans appareils, en raison des circonstances (rue étroite, zone de rencontre, etc.).</p>
<p>A hauteur du cabinet du médecin, rue Vauban, des voitures sont mal stationnées et gênent la visibilité pour sortir de la rue.</p>	<p>Le marquage au sol pourra être renforcé.</p>
<p>Rue de l'Abattoir, un véhicule stationne à l'angle de la rue et gêne également la visibilité. Est-ce toléré ?</p>	<p>La police municipale ira voir sur place.</p>
<p>12, rue Vauban, les lampadaires ne fonctionnent plus. OPUS 67 ne donne pas de réponse.</p>	<p>Il y a lieu de vérifier s'il s'agit d'un terrain public ou d'un espace privé d'OPUS. Dans le premier cas, le service technique interviendra. Sinon, c'est à OPUS d'intervenir, un courrier leur sera adressé.</p>
<p>La boulangerie rue du Lycée est trop bruyante. Il y a des bagarres. La vente commence dès 3h du matin même le dimanche.</p>	<p>Le PSIG (brigade de la gendarmerie dédiée à la surveillance et aux interventions) passera faire des contrôles.</p> <p>Concernant la vente, la réglementation doit être vérifiée.</p>
<p>Il était prévu la pose d'un panneau de rue supplémentaire (rue des Païens) avec une flèche.</p>	<p>Un panneau de signalisation complémentaire va être installée très prochainement.</p>
<p>L'un des ruisseaux dégage de fortes odeurs. La fosse sceptique de la maison pose également un problème de fonctionnement.</p>	<p>La question sera vu par le service technique.</p>
<p>Au 28 rue des 4 vents, il y a des odeurs du fossé voisin, le muret est déstabilisé et il y a beaucoup de rats.</p>	<p>Le service technique ira voir sur place et fera intervenir le dératiseur. Il ne faut pas hésiter à appeler la mairie, avant les réunions de quartier, pour ce genre de désagréments.</p>